

ANNEXE 6 / TOVANA 6

(Article 104 du n°2006-910 du 19 décembre 2006 / Andininy faha-104 amin'ny Didim-panjakana lf.2006-910 tamin'ny 19 Desambra 2006)

PLAN-TYPE N° 3 (POUR DEMANDE DE PERMIS " E ")

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE REQUERANT.

I.1 Identité du demandeur :

I.1.a Cas d'une personne physique :

Nom et prénom(s) :
Adresse élue :
(Ville, Lot, Tel., Fax, B.P.)
Qualité :
(pièce justificative à joindre)
Profession :
(pièce justificative à joindre)
Références de la carte professionnelle :
C.I.N.N° en date du
Délivrée à :
Domiciliation bancaire :

I.2.b Cas d'une Société (Société de droit malagasy)

Dénomination :
Forme juridique :
Objet :
Références d'inscription au
Registre du Commerce :
Références de la carte
Professionnelle :
Siège ou domicile élu :
Pouvoirs du signataire :
Identité du signataire :
Adresse du signataire :
(Ville, Lot, Tel., Fax, B.P.)
N.B.- Copie des statuts à joindre.

II. EVENTUELLEMENT, RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE MANDATAIRE.

Nom :
Prénoms :
Adresse élue :
(Ville, Lot, Tel., Fax, B.P.)
Qualité :
(joindre pièce justificative)
Profession :
C.I.N.N° en date du
Délivrée à :

- 9) Eventuellement, les pièces visées aux paragraphes 6 à 8 précédents concernant le mandataire ;
- 10) Le cas échéant, l'AERP dûment visée dont la Société a bénéficié ;
- 11) Carte topographique au 1/100.000 (originale) portant l'indication des carrés faisant l'objet de la demande ;
- 12) Etude d'impact environnemental (EIE).

N.B.- Tout changement ultérieur, concernant les personnes visées aux paragraphes V.1 et V.2 ci-dessus, doit être porté sans délai à la connaissance de la Direction Provinciale du Ministère chargé des Mines concernée.

VI. RENSEIGNEMENTS SUR LE RESPONSABLE TECHNIQUE DES TRAVAUX (*capacités techniques du demandeur s'il s'agit de lui ou, s'il s'agit d'une autre personne, son identité et ses références techniques*)

VII. DESCRIPTION DU PROJET

VII.1 Travaux d'installation (*Nature à préciser*) :

VII.2 Technique :

- a) - Nature des travaux à entreprendre au cours de la durée du Permis minier (*Recherche et Exploitation*) et la date estimée du commencement des travaux d'exploitation :
- b) - Localisation exacte des sites où seront entrepris les travaux :
- c) - Description technique des travaux à réaliser et description des techniques de recherche ou d'exploitation à mettre en œuvre :
- d) - Approvisionnement en eau et en énergie :
- e) - Liste prévisionnelle des types d'équipements et matériels, de la logistique et matériaux de construction à utiliser, selon le modèle du tableau ci-dessous :

RUBRIQUE	Caractéristiques	Nombre Ou Quantités	Utilisation et Affectation	Observations
Equipements et matériels :				
1)				
2)				
3)				
4)				
Logistique :				
1)				

2)				
3)				
Matériaux de construction :				
1)				
2)				
3)				

f) – Prévission de l'effectif du personnel à employer: (pour les 10 premières années d'activités)

RUBRIQUES	Main-d'œuvre	Ouvriers spécialisés (1)	Ouvriers professionnels (1)	Hors catégorie (1)	TOTAL (1)
Sexe masculin		E : N :	E : N :	E : N :	E : N :
Sexe féminin		E : N :	E : N :	E : N :	E : N :
TOTAL					

(1) E : Expatriés ; N : Nationaux

g) – Le cas échéant, présentation sommaire du programme de formation technique à dispenser aux travailleurs nationaux

h) – Présentation sommaire du programme de préservation ainsi que de réhabilitation environnementale :
(résumé de ce qui est développé dans l'étude d'impact environnemental)

- Mesures de prévention envisagées :
- Programme de réhabilitation suivant le déplacement des travaux miniers :
- Programme de réhabilitation à la fin des travaux miniers :

VIII. FINANCEMENT

- Domiciliation bancaire
- Autres établissements financiers, sources de financement, s'il y a lieu
- Répartition du financement entre les sources :

Montant des Fonds propres :

Montant des Emprunts :

Montant total :

=====

IX. ENGAGEMENTS

En cas d'obtention du Permis minier, nous nous engageons à :

- nous conformer aux prescriptions de la loi n° 99-022 du 19 Août 1999 portant Code Minier et de ses textes d'application ;
- commencer la réalisation du programme d'activités (Rubrique VII) présenté dans le présent plan-type dans le délai de (*mois, année*) après notification ;
- réhabiliter les terrains endommagés, conformément à notre Etude d'impact environnemental (EIE) approuvée, après notre activité ;
- le cas échéant, rapatrier les devises résultant des exportations de nos produits.

Avis important : Le non-respect des présents engagements expose le titulaire du permis minier aux pénalités prévues par l'article 434 du Décret d'application du Code minier.

X. DECLARATION

Nous certifions sur l'honneur que les déclarations données ci-dessus sont sincères et complètes.

Fait àle,

(Signature légalisée)